



NPA
NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE
SUD DEUX-SEVRES



« LA CRISE DES DETTES SOUVERAINES ! »

D'OU VIENT LA CRISE DE LA DETTE ?

- I. LA DETTE AVANT LA CRISE DE 2007
- II. LA DETTE ET LA CRISE
- III. LA DETTE COMME PRETEXTE ET LEVIER D'UN TOURNANT GENERALISE VERS L'AUSTERITE.
- IV. L'EUROPE NEOLIBERALE EN PLEINE DEBACLE
- V. COMMENT S'EN SORTIR ?



D'OU VIENT LA CRISE DE LA DETTE ?

La crise des dettes souveraines en Europe et dans la zone euro s'est exacerbée à partir de décembre 2009, lorsque les marchés ont commencé à spéculer contre la dette grecque. A vrai dire, elle n'est que la suite de la crise du capitalisme : son troisième moment, après la crise financière de 2007-2008 et la récession qui s'en est ensuivi. Elle résulte, pour une part, de la transformation des dettes privées en dette publique, lors du sauvetage des banques après la faillite de Lehman Brother¹.

Pour autant, cette crise n'est pas uniquement causée par l'impact de la crise financière de 2007-2008. Ses prémisses remontent au nouveau mode d'accumulation du capital qui s'est mis en place dans les années 80 (le tournant néolibéral).

I. LA DETTE AVANT LA CRISE DE 2007

La dette prend son essor, en France comme presque partout ailleurs, à l'époque des débuts de la libéralisation financière. Elle passe de **20% du PIB en 1980** à 35% en 1990, avant que sa croissance ne s'accélère à partir de 1991 pour atteindre 60% sous le gouvernement Juppé en 1997 et **64% en 2007** avant la crise.

Depuis la crise, elle est passée de 64% à **81,7% en 2010 et même 84,5% au premier semestre 2011**.

On le voit, en plus de 30 ans, le montant de la dette publique a quadruplé. Avec une accélération depuis la crise (équivalente à presque 18 points du PIB). Mais de 1999 à 2007 elle avait déjà augmenté de 5,2 points de PIB (64%-58,8%).

A quoi est due cette montée de la dette jusqu'à 2007 ?

I.1. La réponse de la droite est claire et néanmoins fausse : la dette vient de « la préférence pour la dépense publique » (rapport Pébereau de 2005). En clair, la France dépense largement « au dessus de ses moyens ».

Il est vrai que la dette provient des déficits courants des budgets année après année. L'Etat est obligé d'emprunter, en émettant des titres de la dette publique, à long terme (obligations remboursables de 7 à 50 ans, à taux fixe ou variable) et à court terme (bons du Trésor de 2 ou 5 ans, sans compter ceux à très court terme de 4 à 7 semaines), pour financer les déficits successifs. Chaque année il paye les intérêts de ces emprunts, mais aussi la valeur de « capital » emprunté quand il arrive à échéance, au bout de 2, 5, 10, 15, 30 ans etc. La plupart du temps, comme les budgets sont en déficit (par exemple, c'est le cas de la France de 2005 à 2010) il n'y a pas d'argent pour payer les intérêts et le remboursement du « capital » : l'Etat émet alors, année après année, de nouvelles obligations qui aggravent la charge de la dette. Il faut, au sujet de dépenses publiques soit disant excessives, faire deux remarques préalables.

- Les dépenses publiques sont officiellement l'addition des dépenses des administrations publiques centrales, dont celles de l'Etat (APUC) plus celles des administrations publiques locales (APUL : communes, conseils généraux, régions), plus les administrations de sécurité sociale (ASSO : les régimes de sécurité sociale, les hôpitaux, les régimes de retraite complémentaire obligatoire, l'assurance chômage). Le traité de Maastricht a intégré, de façon arbitraire, la dette de la Sécu dans le déficit public annuel. Pour nous, c'est additionner les choux et les carottes car le budget de la Sécu ne relève pas du budget de l'Etat, même au sens large. Il est assis sur le salaire socialisé, qui ne relève pas de la fiscalité redistributive mais du prix de la force de travail, dans la distribution primaire de la richesse produite entre salaire et capital. Cette inclusion abusive dans les « prélèvements obligatoires », qui confond impôt et salaire socialisé, ne sert qu'à justifier le refus de la bourgeoisie de payer désormais le salaire socialisé (et surtout son

¹ Voir l'analyse de la crise dans le document de formation du NPA Niort-Sud deux6Sèvres, consultable sur son site, à la rubrique formation (<http://www.npa79.org>)

augmentation nécessaire, bloquée depuis 1979), au nom de la compétitivité et de la baisse du coût du travail.

Cette remarque est d'autant plus nécessaire

- Que, entre 1980 et 2005, les dépenses de protection sociale (les dites ASSO) ont représenté 70% de la hausse des dépenses publiques. Elles passent de 360 milliards en 2002 à 460 milliards en 2008. Ou, si l'on veut, le poids de la protection sociale passe de 19,9% du PIB en 1980 à 25,9% en 2009. Évolution normale au vu de l'expansion nécessaire des sommes consacrées aux retraites et aux besoins de santé. Elle manifeste paradoxalement, au surplus, la résistance des salariés à la destruction de « l'Etat social », malgré les multiples attaques et régressions dont sont victimes les droits sociaux à la santé ou à la retraite depuis des années.

- On peut aussi faire une deuxième remarque sur le « service de la dette ». Dans le budget public de chaque année (la loi de finance, votée par le parlement) seuls les intérêts à payer au titre de l'année considérée sont pris en compte en fait de « charge de la dette ». C'est oublier le remboursement du « capital » emprunté. Sur ce point, il faut chercher les chiffres sur le site de l'agence France Trésor qui gère la dette (dans la rubrique « besoin de financement » il y a l'amortissement de la dette à moyen et à long terme).

Ainsi, en 2010, on y découvre qu'en plus des 42,5 milliards d'intérêt à verser, l'amortissement des dettes arrivant à échéance en 2010 représente 83 milliards. Le vrai service de la dette est donc en 2010 de 125,5 milliards (83 + 42,5).²

La conclusion est simple : si on ne prend en compte que les intérêts on dira que le service de la dette ne constitue, par exemple, que le second ou le troisième poste de la dépense publique après celui de l'éducation nationale et de la défense. En réalité, la dette publique est le premier poste des dépenses publiques depuis de nombreuses années : pour le dire crûment, 37% des dépenses publiques (3 fois le budget de l'enseignement scolaire, hors université, 6 fois le budget de l'enseignement supérieur, 4 fois le montant des retraites publiques, etc.)



Mais d'où vient le déficit ? Là est la question essentielle.

Force est de constater que les dépenses publiques n'ont pas explosé, contrairement aux affirmations des libéraux de tout poil, même si on y inclut, à tort, les ASSO. Le pic est atteint en 1993 : elles y représentent 55% du PIB ! En 2007 elles ne représentent plus que 52,3% du PIB.

Conclusion simple : il n'y a eu aucune explosion des dépenses publiques. Tout au plus, on peut remarquer une répartition nouvelle entre elles. Les dépenses d'Etat (APUC) baissent de 25,5% du PIB en 1992 à 20% en 2008, alors que les APUL gonflent, à cause des lois de décentralisation (le financement des collèges, des lycées, des routes, du RMI, etc. passe aux collectivités locales) ainsi que les ASSO³. Faire croire que les dépenses publiques ont explosé, c'est masquer la question centrale ou le vrai problème.

² Voir le tableau de l'évolution de la dette ainsi comprise (intérêts et capital remboursé) entre 1995 et 2011 dans *La dette ou la vie* sous la direction de Damien Millet et Eric Toussaint, Aden éditions, juin 2011, p. 146-149

³ A la fin du 1^{er} semestre 2011, la dette s'élève à 1692,7 milliards : 1339 pour l'Etat, 154 pour les administrations locales, 189 pour la Sécu (le reste étant les dettes d'organismes divers de l'administration centrale)

I.2. L'origine de la dette n'est pas due à l'explosion des dépenses, mais à la raréfaction des recettes, causée par la contre-révolution fiscale depuis 25 ans (droite et gauche sociale-libérale confondues).

La course folle aux baisses d'impôt depuis deux décennies, au seul profit des riches et des entreprises capitalistes, surtout les plus grandes, a obligé l'Etat à s'endetter pour combler les déficits qu'il a lui-même créés par ses « réformes ».

Les recettes de l'Etat représentent 22,5% du PIB en 1982. Elles passent à 15% en 2009 !⁴ Et cela, en même temps que la part de la valeur ajoutée distribuée sous forme de dividendes passe de 3,1% en 1980 à 12,1% en 2008 !

Rappel non exhaustif :

- **L'impôt sur le revenu** est de moins en moins progressif. Il comportait 13 tranches jusqu'à 1985, il n'y en a plus que 5 depuis 2007. Le taux marginal (= l'imposition de la tranche la plus élevée) était encore de 65% jusqu'en 1986 : depuis, il n'a cessé de baisser (y compris sous le gouvernement Jospin : merci DSK !) jusqu'à 41% en 2011.

- **L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IS)** a vu son taux commun passer de 50% à 33,3%. Encore ce taux nominal n'est-il pas le taux réel, du fait des pratiques de fraude ou d'évasion fiscale et des niches fiscales. L'officiel Conseil des prélèvements obligatoires parle d'un taux réel de 8% pour les entreprises du CAC40, de 22% pour les PME et de 28% pour les TPE (très petites entreprises). La tendance est générale dans tous les pays de l'OCDE⁵ et elle est encouragée par le dumping fiscal pratiqué par l'UE libérale. Le record européen étant celui de l'Irlande (qui passe d'un taux de 50% en 1986 à 12,5% en 2006, la Grèce se contentant d'un passage de 40% à 24%).

- **Les niches fiscales**, en toute légalité, permettent aux riches et aux sociétés capitalistes d'échapper à l'impôt. Il en existe 504, tous impôts confondus. Le rapport de la Cour des comptes (février 2011) montre que les « dépenses fiscales » (curieux nom officiel attribué aux niches) ont connu une progression incontrôlée depuis 2004. **Pour l'année 2009, elles représentent 148 milliards de pertes de recettes pour l'Etat** (72,9 milliards reconnus + 75 milliards pour les dispositifs toujours existants mais retirés de la liste officielle des niches depuis 2004). Elles sont passées de 18% à 30% des recettes fiscales et si on était resté à 18%, l'Etat aurait récupéré 27 milliards de recettes en plus en 2009.

- Rajoutons **les exonérations de cotisations sociales** pour les patrons (42 milliards en 2009) et le « bouclier fiscal » de Sarkozy (la moitié de ceux qui en ont bénéficié est assujettie à l'ISF et a reçu un chèque cadeau de 680 millions en 2009)



⁴ Voir à ce sujet le graphique d'évolution des recettes et des dépenses de 1980 à 2008 dans ATTAC, *Le piège de la dette publique*, p. 54.

⁵ Voir à ce sujet la note de M. Husson : *La baisse tendancielle des impôts sur les sociétés* (consultable sur son site <hussonet.free.fr>. Et aussi les deux tableaux et le graphique dans *Le piège de la dette publique*, ATTAC, p. 56-57).

G. Filoche et J.J. Chavigné prennent l'exemple parlant de l'année 2009.

Ils additionnent le coût (en termes de perte de recettes fiscales) de 6 niches fiscales seulement sur les 504.

- ▣ La niche JF Copé (exonération d'impôt sur les plus-values encaissées sur la vente d'une filiale) = 3,4 milliards
- ▣ La niche de l'intégration fiscale = 18 milliards
- ▣ Le régime des sociétés mères et filiales = 34 milliards
- ▣ La défiscalisation des heures supplémentaires = 4 milliards
- ▣ TVA restauration à 5,5% = 3 milliards (résultat : 100 000 emplois en moins dans le secteur)
- ▣ Bouclier fiscal = 680 millions

TOTAL : environ 64 milliards

On y rajoute

- ▣ Le coût des modifications de barème de l'IR, depuis 1999 seulement = 15 milliards selon ATTAC
- ▣ Le coût de la baisse de l'IS de 50% à 33,3% = 20 milliards annuels selon la Cour des comptes
- ▣ 36 milliards d'exonérations de cotisations sociales, car l'Etat doit se substituer aux patrons pour compenser les pertes de la Sécu (en partie...)

TOTAL : environ 135 milliards, alors que le déficit en 2009 est de 143 milliards. En clair, le budget aurait été presque équilibré, et si l'on retire les 48 milliards d'intérêts versés en 2009, il y aurait eu un solde positif de 40 milliards... On voit que Sarkozy et Fillon, qui ont vidé les caisses au profit des riches et des entreprises capitalistes, utilisent cyniquement l'argument d'un déficit qu'ils ont volontairement et consciemment créé, afin de s'attaquer aux dépenses publiques et sociales nécessaires.

De la même manière, M. Husson dans sa note n° 17 (*Déficit public et cadeaux fiscaux*, consultable sur son site) calcule qu'en l'absence de cadeaux fiscaux, le déficit budgétaire aurait été de 3% au lieu de 7,5% en 2009 et qu'il y aurait eu un léger excédent budgétaire en 2006, 2007, 2008.

Deux hauts fonctionnaires dirigeants de l'INSEE, J. P. Cotis et P. Champsaur, qui sont loin d'être des « gauchistes », dans un rapport à F. Fillon sur les finances publiques (mai 2010) ont calculé que si les règles fiscales de 1999 étaient restées inchangées, la dette publique serait de 20 points de PIB plus faible qu'aujourd'hui. Voilà le prix à payer de 10 ans de contre-réformes fiscales.

Une minorité sociale (les 10% les plus riches, les actionnaires de la finance et des entreprises) gagne sur les deux tableaux. Ils payent moins d'impôt et disposent ainsi de liquidités pour prêter aux Etats. Du coup ils se gavent des rentes de la dette publique qui se chiffrent en milliards. La rente est décisive et aggrave le transfert des richesses, au profit de ceux qui sont déjà les gagnants de la « révolution » néoconservatrice du « moins d'impôt » et de la restauration des taux de profit au détriment des salariés. Michel Husson avait calculé (toujours dans sa note n° 17 de septembre 2010) qu'en l'absence de tout versement d'intérêts, le stock de la dette publique n'aurait été que de 17,7% du PIB en 2008 (au lieu de 67,5%).

I.3. Aux déficits creusés par la politique du « moins d'impôts », s'ajoute « l'effet boule de neige ».

Il tient au niveau des taux d'intérêt. En 1979, la FED (la Réserve fédérale Américaine) opère un tournant et hausse son taux directeur, hausse qui se répercute au niveau mondial.

Le taux d'intérêt réel compte tenu de l'inflation passe de 1,8% en 1980 à 8,6% en 1981. Entre 1980 et 1995, le taux d'intérêt réel dépasse partout le taux de croissance annuel des économies⁶. Conséquence : mécaniquement le poids de la dette dans le PIB augmente. C'est ce qu'on appelle « l'effet boule de neige ». Dans un texte d'avril 2006 (*Dette publique, dette privée*)⁷, M. Husson a démontré que, entre 1981 et 2003, plus de la moitié de l'accroissement du ratio dette/PIB est due à « l'effet boule de neige ».

⁶ Voir le graphique dans *Le piège de la dette publique* p. 59.

⁷ Toujours disponible sur son site.

En l'absence de « l'effet boule de neige » et même en payant des intérêts (à condition qu'ils ne dépassent pas le taux de croissance), le stock de la dette de la France aurait été de 43,8% du PIB au lieu de 67,4% en 2008 ! Ce qui souligne l'importance décisive des taux d'intérêt comme facteur d'accroissement de la dette. On le voit clairement dans le cas actuel de la Grèce, plongée dans les affres de la récession par la politique d'austérité que lui impose la troïka (UE, BCE, FMI) : le PIB plonge et les marchés imposent des taux usuraires à l'Etat grec pour pouvoir placer ses obligations (en avril 2010 : 15,3% pour les obligations à 10 ans).

I.4. A la contre-révolution fiscale et à « l'effet boule de neige » se rajoute la dépendance des Etats par rapport aux marchés financiers.

Tout remonte à la **loi du 3 janvier 1973**, adoptée à l'initiative de V. Giscard d'Estaing, alors ministre des finances de Pompidou. Auparavant, l'Etat qui avait besoin de crédit pour financer ses déficits pouvait recourir au financement de la Banque de France : celle-ci achetait les titres d'Etat et émettait en contrepartie de la monnaie sous forme de crédits à l'Etat. La loi de 1973, que Filoche et Chavigné qualifient « d'étrange anticipation »⁸ du néo-libéralisme des années 80, interdit au Trésor public d'emprunter directement à la Banque de France à des taux nuls ou faibles. C'est l'acte fondateur de l'emprise des marchés financiers sur l'Etat : à part la possibilité de recourir aux prêts du FMI, il ne reste plus comme possibilité de placer les titres de la dette publique sur les marchés. « Marché primaire » où elles sont vendues à un petit groupe de grandes banques et, ensuite, « marchés secondaires » (les bourses) où elles sont revendues, ce qui ouvre la voie à toutes les formes de spéculation sur le cours (le prix) des titres de la dette et les taux d'intérêt. Le résultat, 35 ans après, est éclatant : les Etats dépendant des marchés financiers et des agences de notation (le fameux triple A évaluant la « qualité » des titres émis), sont obligés d'accepter des taux exorbitants, car incluant une « prime de risque » censée couvrir les risques de perte ! La Grèce voit ainsi ses taux d'emprunt à 10 ans passer à 16,5% (même le taux des obligations à 2 ans atteignait 50%, de façon délirante, en septembre 2011, soit 43 points de plus qu'en mai 2010). Tout simplement parce que depuis Giscard, l'interdiction du financement des déficits publics par les banques centrales, est devenu le credo de l'Europe libérale.

Depuis une loi de 1998, la Banque de France est intégrée au système européen des banques centrales (SEBC) qui donne tous les pouvoirs monétaires à une BCE « indépendante » et **l'article 123 du traité de Lisbonne** interdit à la BCE d'acheter directement, lors de leur émission, les titres de la dette publique des Etats membres (il interdit aussi à la BCE d'accorder des crédits aux Etats-membres). Plus généralement, l'article 125 interdit la solidarité financière entre Etats-membres : l'UE ne peut prêter à un Etat-membre, ni même un Etat-membre à un autre Etat-membre. C'est le principe du « no bail out » (pas de sauvetage d'un pays par un autre)⁹.



A l'inverse, la FED américaine ne s'interdit pas la politique de « *quantitative easing* » (assouplissement quantitatif) : entre novembre 2010 et juin 2011 elle a créé 600 milliards de dollars pour racheter des bons du Trésor à long terme et ainsi éviter la hausse des taux sur les marchés dits secondaires¹⁰.

⁸ A l'époque, le néo-libéralisme n'était pas l'idéologie dominante (deux ans plus tard, Chirac mettait en place un plan de relance encore imprégné de keynesianisme) et les 4 banques françaises les plus importantes étaient encore publiques. Sans compter que la dette ne représentait que 20% du PIB.

⁹ On verra que l'UE a été obligée de s'asseoir sur ses dogmes, au cours de la crise, mais sans remettre en cause le pouvoir de chantage et de nuisance des marchés financiers.

¹⁰ Et même depuis 2008, elle a acheté en tout 900 milliards de bons du Trésor. Il est parfaitement exact que la dette publique américaine (95% du PIB, 14 000 milliards de dollars) est détenue par la Chine et le Japon (23% de cette dette à eux seuls). Mais il ne faut pas oublier que, depuis février 2012, la FED est le plus gros détenteur d'emprunts d'Etat américains. Cf. Filoche et Chavigné, p. 40.

Le choc brutal de la crise a considérablement augmenté les déficits et le poids de la dette.

- En Europe, le déficit a augmenté en moyenne de 6 points du PIB entre 2007 et 2010. En France, il est passé de 2,7% en 2007 à 7% en 2010 (= 4,3 points du PIB supplémentaires).
- Les dettes publiques pour les 17 pays de la zone euro augmentent de 34,5% (elles passent de 7 310 milliards à 9 828). **En France, le stock de la dette passe de 1 152 milliards (début 2007) à 1 591 fin 2010 (+ 38,1% en 4 ans) c'est-à-dire de 63,8% du PIB à 81,7%. Et même 86,2% au premier semestre de 2011 (1 692 milliards)¹¹.** La gestion de Sarkozy, c'est une augmentation de la dette équivalente à plus de 20 points du PIB !

Pourquoi ?

- La crise de 2007-2008 a provoqué une récession (baisse ou ralentissement de la croissance, chômage, etc.) qui provoque mécaniquement une baisse des recettes fiscales de l'Etat. Ainsi en 2009, selon le rapport de juin 2011 de Didier Migaud (premier président de la Cour des comptes):
 - L'IR = - 16,6% (4,9 milliards)
 - L'IS = - 28,6% (6 milliards)
 - TVA-TIPP = - 13%
 - CSG = - 2,1 milliards.
 - Sans compter la baisse du montant des cotisations sociales, due au chômage aggravé.
- Par ailleurs, les dépenses augmentent principalement à cause du coût du sauvetage des banques et des plans de relance. Dans les deux cas, l'Etat emprunte sur les marchés les sommes qu'il déverse, sans contreparties sérieuses¹². La question décisive est dès lors de savoir quelle est la part de l'accroissement de la dette imputable à ces deux éléments de la crise. Le rapport Migaud, cité plus haut, répond : 75%. Sur le coût réel du sauvetage des banques, l'opacité la plus grande règne. La commission européenne donne des chiffres hallucinants¹³. Selon elle, les aides au secteur financier entre 2008 et 2010 s'élèvent à 4 589 milliards (c'est la somme du PIB de la France et de l'Allemagne !). En réalité, il ne s'agit que d'autorisations d'aides : elles sont néanmoins symptomatiques des efforts que les Etats étaient prêts à faire pour sauver le système.

¹¹ Selon l'INSEE, la dette de l'Etat égale 78% du total, celle des collectivités locales égale 10% et celle de la Sécu égale 11% (pour comparer le budget de la Sécu c'est 450 milliards et celui de l'Etat 290 milliards en 2010)

¹² Un seul exemple de cet arrosage à l'aveugle. A l'automne 2008, Sarkozy fait voter un plan de soutien aux banques de 360 milliards. Seuls 120 milliards ont été réellement utilisés : empruntés par l'Etat aux marchés financiers (9,5 milliards d'intérêts annuels, en sus des 120), ils ont été reversés aux banques sous forme de prêt et de capitalisation (achat d'actions dites « de préférence » : en clair, l'Etat s'interdit lui-même de participer au CA des banques, fût ce pour avoir un simple droit de regard sur l'utilisation des capitaux qu'il apporte). Dans ces conditions les soi-disant « contreparties » sont bidon, simples promesses des banques.

Relancer les prêts (plus 3 ou 4% par an) ? en fait, il y a eu 2,7% !

Encadrer les rémunérations des dirigeants et des traders ? La BNP a reçu 3 milliards d'aides. En 2008, son PDG Pebereau n'a pas eu son bonus de 280 000 euros (mais quand même 700 000 euros de « salaire », plus 840 000 euros de stock options). En 2009, retour des bonnes habitudes et rattrapage oblige, il s'est octroyé un double bonus. Sur les 6 milliards de bénéficiaires, 1 a été provisionné pour les traders.

La Société générale avait reçu 1,7 milliard d'aide. Elle ne trouve rien de mieux en mars 2009 que de distribuer 320 000 stock options à chacun de ses dirigeants. Seul le tollé général l'a obligé à faire machine arrière. Alors que le cours des actions est de nouveau à la hausse, l'Etat s'était engagé à ne pas revendre aux banques les actions qu'il avait souscrites à plus de 103% de leur prix d'achat. En clair, il s'interdit de réaliser les plus-values, dues à l'envol des cours (la Cour des comptes évalue le manque à gagner à 5,79 milliards). Il faut se rappeler les rodomontades de Sarkozy : le discours de Toulon ou celui du sommet du G20 d'août 2009 (« les paradis fiscaux et le secret bancaire c'est terminé »). Comme le dit E. Plenel : « si l'imposture volait, Sarkozy serait chef d'escadrille » ...

¹³ Cf. *Le piège de la dette*, ATTAC, p. 69 (et aussi l'article d'I. Joshua dans *Inprecor* n° 575-576, p. 6). Il s'agit d'un rapport de décembre 2010.

Et en plus, elles incluent les garanties¹⁴ qui ne sont pas des dépenses réelles mais une dépense potentielle, constituant de fait une véritable « bombe à retardement »... si la crise s'aggrave. Au final, selon la CE, les Etats de l'UE-27 ont dépensé réellement 230 milliards d'euros pour recapitaliser les banques (sans contreparties) et éponger les actifs toxiques¹⁵. Sans compter les 840 milliards accordés sous forme de prêts et de garanties, pour faciliter le maintien du crédit interbancaire (mais ils n'ont pas tous été utilisés). Ce qui représente au minimum 2% du PIB de l'UE-27, pour la seule année 2009¹⁶.

S'agissant de la France, C. Lagarde n'arrêtait pas, avant de passer au FMI, de répéter que l'Etat avait gagné de l'argent en sauvant les banques, en ne se référant qu'au 22 milliards d'euros apportés sous forme de « prêts subordonnés »¹⁷ aux 8 plus grandes banques françaises et que celles-ci se sont empressées de rembourser à la fin de 2009. En réalité les comptes publics français donnent la somme de 128 milliards à la charge des finances publiques pendant la crise (alors que l'UE donne la somme de 210 milliards entre 2008 et 2009).

Gérard Filoche et J. J. Chavigné¹⁸ estiment de manière convaincante, que le sauvetage des banques françaises a occasionné une dépense publique d'au moins 110 milliards d'euros en 2008-2009, sans compter les 6,5 milliards du plan de soutien aux entreprises (prime à la casse etc.), les exonérations de cotisations sociales et l'indemnisation du chômage partiel imposé (300 millions).

De cette valse des milliards fastidieuse on peut tirer au moins deux conclusions provisoires.

Tableau 1
Évolution des déficits (-)
ou excédents (+) publics en % du PIB

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Allemagne	-3,3	-1,6	+0,3	+0,1	-3	-3,3
Espagne	+1	+2	+1,9	-4,2	-11,1	-9,2
États-Unis	-2,8	-1,9	-2,3	-5,3	-10,4	-10,1
France	-2,9	-2,3	-2,7	-3,3	-7,5	-7,1
Grèce	-5,3	-6	-6,7	-9,8	-15,6	-10,4
Irlande	+1,6	+2,9	+0,1	-7,3	-14,3	-32,4
Italie	-4,4	-3,3	-1,5	-2,7	-5,3	-4,5
Japon	-6,7	-1,6	-2,4	-2,2	-8,7	-8,1
Portugal	-5,9	-4,1	-3,2	-3,6	-10,1	-9,2
Royaume-Uni	-3,3	-2,7	-2,8	-4,8	-10,8	-10,3
Zone Euro	-2,6	-1,4	-0,7	-2,1	-6,3	-6
Total OCDE	-2,8	-1,3	-1,3	-3,3	-8,2	-7,7

Source : OCDE ; Pour les États-Unis, comptes nationaux, net borrowing de l'État fédéral en % du PIB ; Pour la France, comptes nationaux, INSEE.

1. L'opacité et le secret d'Etat sont insupportables, ainsi que le secret bancaire. Contrôle et transparence doivent être imposés, c'est l'une des tâches d'un audit citoyen sur la dette, mutualisant les compétences des mouvements sociaux, des syndicats, des partis de la gauche radicale et ce, à l'échelle nationale (et même européenne).

2. Quoiqu'il en soit des détails, c'est prendre les salariés et les peuples pour des cons que d'affirmer avec C. Lagarde et la clique sarkozyste que l'Etat a gagné de l'argent grâce aux banques... Le seul tableau de l'évolution du déficit public prouve la filiation directe qui relie la crise financière de 2007-2008 et la crise des dettes souveraines. De 2005 à 2007, ce poids demeure raisonnable pour la plupart des pays européens aujourd'hui sur la sellette. Son extraordinaire bond date de 2008-2009 et ne

s'explique que par le sauvetage des banques, les plans de relance et la baisse des recettes due à la récession.

¹⁴ Par exemple, les Etats garantissent les dépôts des particuliers dans les banques, au cas où celles-ci feraient faillite, ce qui implique des sommes considérables en cas de faillite réelle (le but étant de rassurer les déposants pour éviter qu'ils se précipitent aux guichets pour retirer leur argent...). Voir à ce sujet mon texte sur la crise financière de 2007-2008, p. 7 : l'exemple de Northon Rock en septembre 2007. La garantie des dépôts pour les banques françaises égale 1 650 milliards, sans naturellement leur coûter un seul centime.

¹⁵ La technique est simple : pour soulager les banques, l'Etat rachète leurs actifs toxiques qu'il cantonne dans des structures ad hoc (joliment appelées « bad bank »). En clair, il socialise ou « nationalise » les pertes, avec l'argent public, pour sauver les banques et leurs profits.

¹⁶ Cf. l'article de M. Orange dans Mediapart, 4 décembre 2010 (consultable sur le site).

¹⁷ Ce sont des titres de dettes émis par les banques à la hauteur des sommes prêtées par l'Etat, qui recapitalise de fait les banques en renonçant à en être actionnaire (objectif : surtout ne pas contrôler l'usage des sommes ainsi versées...) cf. mon exposé sur la crise de 2007-2008, p. 12-13

¹⁸ La dette indigne, p. 66-67 : voir le détail de leur addition

Les Métamorphoses des dettes privées en dettes publiques : le cas exemplaire de l'Irlande¹⁹

L'Irlande était le modèle rêvé pour tous les promoteurs de la libéralisation (FMI, OCDE, UE, etc.) Profitant, en toute légalité, du refus de l'harmonisation fiscale par l'UE, elle s'est positionnée comme un véritable paradis fiscal pour les multinationales (le taux de l'impôt sur les sociétés est passé de 50% à 12,5%). Les profits de ces dernières, rapatriés dans le « Tigre celtique », représentaient 20% du PIB (mieux que les Bermudes) !

Les banques et la finance n'ont pas été en reste : un complexe surdimensionné par rapport à l'économie locale s'est mis en place et a engendré une bulle immobilière (prix de l'immobilier : + 450% en 10 ans, crédits à bas taux, ménages endettés à 190%...).

Ce qui a permis d'engranger des profits bancaires oscillant entre 20% et 35% (les dividendes étant multipliés par 5 entre 1997 et 2006). Les 4 plus grosses banques étaient déjà infestées de crédits « subprimes », importés des USA, via le marché financier international. De plus, elles s'étaient endettées elles mêmes auprès des banques anglaises, allemandes et néerlandaises, afin d'augmenter leur capacité de crédit aux ménages irlandais. Ces dettes représentaient 50% de leurs capacités de crédit, au plus fort de l'euphorie financière²⁰.

Avec l'explosion de la bulle, les banques bourrées de créances insolvables, n'ont évité la faillite totale que par la « nationalisation des dettes » : injection de fonds pour les recapitaliser, création d'une « bad bank » (NAMA) publique où on a transféré toutes les créances insolvables (22 milliards). Il a fallu trois plans de sauvetage entre 2008 et 2010 qui ont coûté 77 milliards au budget de l'Etat, sans compter le « plan d'aide » de l'UE et du FMI de novembre-décembre 2010 (85 milliards prêtés au taux de 5,8%, pour l'essentiel injectés dans les banques).

Résultat : le déficit budgétaire était de 0% en 2007, il passe à 32% en 2010. La dette publique passe de 24,9% du PIB en 2006 à 96% en 2010.

C'est la crise bancaire qui crée directement la dette publique, pour l'essentiel. A aucun moment il n'a été question de faire payer les banques ou de venir en aide, ne fût ce que partiellement, à ceux qui ne pouvaient pas payer le crédit de leur maison (en restructurant ou en annulant leurs dettes). Par contre, la crise est transférée sur le peuple irlandais : le chômage passe de 0% à 14%, les allocations chômage et familiales sont réduites de même que les retraites des fonctionnaires, le salaire minimum est baissé de 12%, 25 000 emplois publics sont supprimés, la TVA augmente.

Mais le taux de l'IS (12,5%) reste immuable avec l'assentiment de l'UE et du FMI qui, naturellement, ont conditionné « l'aide » de 85 milliards à une politique d'austérité drastique, destinée à ramener le déficit public à 3% en 2014.

Dans une configuration un peu différente, c'est aussi le cas de l'Espagne qui a connu une bulle immobilière, conduisant à une « nationalisation » des pertes des banques et à l'explosion de la dette publique²¹

¹⁹ D'après l'article de B. Coriat dans *20 ans d'aveuglement : l'Europe au bord du gouffre*, Les économistes atterrés, LLL, p. 92-108

²⁰ De ce point de vue, le plan d'aide européen est aussi un plan de sauvetage des banques européennes et pas seulement irlandaises. Les dettes privées des banques irlandaises ont été métamorphosées en dette publique, que les salariés et les citoyens devront payer à leur place, en subissant une austérité sauvage censée réduire le montant d'une dette dont ils ne sont pas responsables.

²¹ Voir F. Chesnais, *Les dettes illégitimes*, Raison d'agir, p.81-86.

III. LA DETTE COMME PRETEXTE ET LEVIER D'UN TOURNANT GENERALISE VERS L'AUSTERITE.

Il y a bien sûr des rythmes différents selon les pays, plus ou moins touchés par la crise. Par exemple, le dernier plan d'austérité de Sarkozy-Fillon est sans commune mesure avec la saignée qui est imposée à la Grèce par la troïka²². Mais dans l'ensemble les restrictions budgétaires massives l'emportent désormais sur les maigres efforts de relance, tentés pour sortir de la crise. Au nom de la sacro-sainte réduction des déficits et de la dette. Tous les plans d'austérité s'appuient sur 3 principes :

1. **Privilégier la baisse des dépenses publiques**, sans remettre en cause les contre-réformes fiscales qui ont organisé la baisse des recettes. Absurdité totale puisque, on l'a vu, ce sont les contre-réformes fiscales qui sont responsables, bien avant la crise inaugurée en 2007, de l'essor des déficits et de la dette. Les premières victimes sont les fonctionnaires (leurs effectifs, leurs traitements). Le record est atteint par la Lettonie (baisse de 50% de la masse salariale de la fonction publique) et la Roumanie (baisse de 25%) ...²³

2. Si des hausses d'impôt sont nécessaires, **on privilégie les impôts les plus injustes qui pèsent principalement sur la consommation des salariés** et de la majorité de la population (TVA, taxes diverses sur l'alcool, le tabac, l'énergie, les produits pétroliers...) et ce, au détriment des impôts directs et des cotisations sociales. En France, du côté de l'UMP et du MEDEF, la TVA sociale refait surface, alors qu'elle avait été abandonnée après 2007²⁴.

3. Ils constituent un nouveau cap pour **détruire et privatiser la protection sociale**. La facture est payée par les plus pauvres qui voient les « revenus de solidarité » (allocation chômage, allocation parentale d'éducation...) se réduire drastiquement, voire pour certains disparaître. Portugal : revenu minimum d'insertion diminué, allocations pour les jeunes supprimées. Allocations chômage baissées de 15% en Roumanie etc. les retraités sont aussi dans la ligne de mire : les pensions baissent en Roumanie et en Grèce, ou sont gelées ailleurs.



Il serait fastidieux d'énumérer, pays par pays, toutes les mesures sauvages de régression sociale, dont la dette est le prétexte²⁵.

²² Ce qui n'empêche pas Sarkozy d'annoncer 100 milliards de coupe dans les dépenses publiques d'ici 2013, s'il est réélu. L'Espagne a programmé 50 milliards d'ici 2013. L'Angleterre 98 milliards d'ici 2015 etc.

²³ Il faut remarquer que cette austérité est la condition imposée par le FMI et l'UE pour leur « aide » (la Lettonie, membre de l'UE et aspirant à entrer dans la zone euro, a obtenu en décembre 2008 un plan d'aide de 7,5 milliards d'euros et la Roumanie un plan d'aide de 20 milliards en mars 2009, dont 13 provenant du FMI). Résultat concret

Lettonie : salaires de la FP = - 20%, retraites = -10%

Roumanie : salaires des fonctionnaires = -25%, postes supprimés = 100 000 (7,5% des effectifs) retraites et allocation chômage = - 15% voit *La dette ou la vie* p. 45-70.

²⁴ Rappel : elle se substitue au salaire socialisé, payé par les patrons. Double bénéfice : elle allège le coût du travail et transfère la charge de la protection sociale sur les consommateurs (en majorité ceux qui verront, de fait, leur salaire baisser, puisque le salaire normal dépasse de loin le salaire net, le prix de la FT incluant le salaire socialisé).

²⁵ Voir sur ce point, l'annexe 2 de *La dette ou la vie*, CADTM p.348-353 : elle présente un tableau synthétique, pays par pays. (et encore il s'agit des mesures prises avant juin 2011...)

Tout ceci sans compter les fenêtres d'opportunité qui s'ouvrent pour imposer de nouvelles contre-réformes aux peuples. L'OCDE dans un texte de 2010²⁶ annonce et préconise une thérapie de choc néolibérale, qui est une véritable déclaration de guerre aux salariés : « réforme des retraites, des soins de longue durée et des soins de santé », flexibilisation du marché du travail, privatisation des services publics. Elle est déjà mise en œuvre à des degrés divers selon les pays.

Pour ne prendre qu'un exemple, celui des privatisations : la Grèce y sert de banc d'essai, de façon exemplaire.

LE BUTIN DES PRIVATISATIONS

La Grèce a déjà subi 5 plans d'austérité, condition pour obtenir les plans d'aide européens (+FMI) de mai 2010 (110 milliards) et juillet 2011 (109 milliards).

- ▣ Salaires du public : -20%
- ▣ Allocations chômage réduites
- ▣ Précarité et intérim remplacent les conventions collectives.
- ▣ Age de départ à la retraite reculé.
- ▣ Pensions gelées.
- ▣ TVA passée de 19% à 23% (alors que l'IS est réduit) etc.

Mais, de plus, les services publics sont vendus à prix bradés aux multinationales américaines et européennes, pour « réduire le déficit ».

- ▣ Le port d'Athènes, Le Pirée, a été vendu
- ▣ 10% du capital d'OTE a été vendu à Deutsche Telecom.
- ▣ L'aéroport d'Athènes a été concédé à un groupe allemand.

▣ Un article d'Usine Nouvelle, revue patronale (16 juin 2011), nous apprend que Veolia guigne l'eau d'Athènes, Bolloré le port de Thessalonique, la Française des jeux la loterie grecque ... Les capitalistes allemands ont même suggéré de vendre l'Acropole et quelques îles grecques ! D'ailleurs, l'UE veille au grain ! Comme l'aide de 110 milliards de mai 2010 est versée par tranches successives, elle exerce un chantage permanent à leur versement. En février 2011, elle a suspendu le paiement d'une tranche -13 milliards d'aide gelés- pour imposer une « réforme » de la santé et hausser les objectifs de privatisation (de 7 milliards d'ici 2013 à 50 milliards d'ici 2015). Le FMI avait fait de même avec l'Ukraine à qui il avait octroyé un prêt de 16,4 milliards de dollars : il avait suspendu une tranche de 3,8 milliards en novembre 2009, pour cause de blocage dans le programme de privatisations

Bien entendu, l'austérité, en plus d'être scandaleusement injuste du point de vue social, est totalement contre-productive. Elle aggravera la récession économique²⁷, donc ralentira les recettes fiscales, ce qui mettra en échec l'objectif proclamé (réduire les déficits) et relancera la spirale infernale du déficit et de la dette. Toujours plus d'austérité pour rembourser les dettes qui se gonflent, faute de croissance : voilà le cercle vicieux. C'est bien ce qui se manifeste avec éclat, de façon exemplaire, dans le cas de la Grèce. En 2010, le PIB a diminué de 4,5% (sans doute plus de 5% en 2011). La dette est passée de 139% à 150% du PIB. L'UE prévoyait un déficit de 7,6%, il a été de 10,5% (et celui du 1^{er} semestre 2011 sera sans doute le double de celui qui était prévu).

C. Lagarde et le FMI, après avoir joué les apprentis sorciers, commencent à s'inquiéter²⁸.

²⁶ Cité dans *Le piège de la dette publique*, p. 74, note 1.

²⁷ Même la Société Générale le reconnaît dans un document d'août 2010, cité par *Le piège de la dette publique*, op. Cit., p. 81-82.

²⁸ Toute politique de réduction budgétaire influe négativement sur l'activité économique, puisque la réduction des dépenses sociales, le gel ou la baisse des salaires et des retraites, la baisse des effectifs pèse sur la consommation (la demande).

En période de récession, elle aggrave le problème du déficit au lieu de le traiter correctement.

IV. L'EUROPE NEOLIBERALE EN PLEINE DEBACLE.

Il faut d'abord faire une remarque décisive sur le degré d'interconnexion des institutions financières (banques, assurances, fonds divers ... bref, ce qu'on appelle les « zinzins »).

A qui appartiennent les dettes publiques ? Les attaques spéculatives les plus fortes ont lieu contre les pays dont les titres de la dette sont détenus par les non-résidents²⁹.

En décembre 2008 :

- ▣ Grèce (77% de la dette détenue par les non-résidents)
- ▣ Irlande (82%)
- ▣ Espagne (63%)
- ▣ France (70%)
- ▣ Italie (52%)
- ▣ Allemagne (73%)



Mais qui sont ces « non-résidents » ? Surtout des banques ou des assurances d'autres pays de l'UE (et non des banques ou hedge funds américains, japonais ou chinois). C'est particulièrement le cas des « PIGS » (Portugal, Irlande, Grèce, Espagne) : plus de la moitié de leurs dettes publiques sont détenues par des banques ou des assurances d'Allemagne, d'Italie, de France, de la Grande Bretagne, des Pays-bas.... Dans ces conditions, chacun peut comprendre que les Etats ne peuvent être indifférents au risque de « défaut »³⁰ des PIGS : ils sont solidaires de leurs banques. D'ailleurs cette « solidarité » est même affichée ouvertement : les principales banques créancières ont créé un cartel ad hoc, ayant pris le nom d'IIF (institut de la finance internationale), qui a participé es qualité au sommet du 21 juillet 2011 à Bruxelles (même si ses représentants ont discrètement disparu de la photo finale ...)³¹

IV.1. A partir de décembre 2009 les marchés financiers spéculent sur la dette grecque, suite à la découverte que les comptes publics grecs, sous le gouvernement Caramanlis, ont été maquillés avec l'aide de la banque Goldman-Sachs... Au départ, l'UE refuse de soutenir la Grèce, au nom de l'article 125 (cf. plus haut). Mais les marchés, qui soupçonnent la Grèce d'être insolvable, font monter vertigineusement les taux d'intérêt qu'ils exigent pour acheter des titres grecs (la fameuse « prime de risque »). L'Etat grec ne peut plus emprunter à 10 ans, pour honorer ses créances. Il empruntera à 10 ans en mars 2010 pour la dernière fois au taux de 6,25% (les taux allemands tournent autour de 2%) et il est obligé de sauver les meubles, en empruntant à 3, 6 mois ou un an. La défiance des marchés s'étend aux autres PIGS, généralisant le risque de « défaut » de paiement de la dette.

IV.2. D'où le tournant du Conseil européen du 9 mai 2010 qui crée le Fonds européen de stabilité financière (440 milliards d'euros, plus 250 milliards venant du FMI). Les 440 milliards sont levés sur les marchés et ces emprunts sont garantis par les Etats de la zone euro. En réalité le FESF ne dispose que de 255 milliards car le montant des prêts accordés par le FESF ne peut dépasser 100% des garanties

Il n'est pas difficile de comprendre que vouloir à la fois réduire les dépenses pour diminuer la dette et créer de la croissance pour réduire les déficits est aussi compliqué que vider une baignoire en laissant le robinet constamment ouvert...

²⁹ C'est ce qui explique le cas du Japon. Sa dette est faramineuse (229% du PIB) mais il n'y a pas d'attaques spéculatives car elle est détenue à 95% par des institutions publiques, des banques et des particuliers japonais. Le Portugal est le symétrique inversé du Japon : plus de 98% de la dette publique est détenue par les non-résidents.

³⁰ Rappel : un Etat ne fait pas faillite comme une entreprise privée. Il fait « défaut » quand il ne peut plus ou quand il décide de ne plus payer sa dette. Tout simplement parce qu'une entreprise en faillite disparaît (et ses actifs sont vendus pour rembourser ses créanciers, autant que possible). L'Etat lui ne disparaît pas, il continue d'exister. C'est toute la différence entre le droit privé des affaires et le droit public international.

³¹ Les plans de sauvetage de l'Irlande (novembre-décembre 2010), de la Grèce (mai 2010 et juillet 2011), du Portugal (mai 2011) sont ainsi des plans de sauvetage des banques européennes. Selon le BRI, les banques françaises ont une exposition de 280 milliards sur la dette italienne et de 100 milliards sur la dette espagnole. Elle est de 40 milliards sur la dette irlandaise (soit 10 fois moins que pour les deux précédentes).

apportées par les Etats-membres notés AAA, ce qui est indispensable pour obtenir des prêts au taux le plus bas possible.

S'ajoute au FESF le MESF (le mécanisme européen de stabilité financière) qui dispose de 60 milliards, levés aussi sur les marchés financiers mais garantis par le budget communautaire. Le dispositif permettra de prêter 110 milliards sur 3 ans à la Grèce, 85 milliards à l'Irlande et 78 milliards au Portugal (voir note 4).

Le but est simple : permettre aux pays en difficulté de ne pas lever eux mêmes de l'argent pour financer leur dette auprès des marchés, car les taux imposés par ces derniers sont exorbitants ou usuraires. Par exemple ils atteignent 18% pour la Grèce (taux à 10 ans, avant le sommet de Bruxelles de juillet 2011).³². Du coup, l'UE espère qu'en se substituant provisoirement au face à face entre les Etats les plus faibles, pris un par un, et marchés financiers, elle fera baisser la pression sur les taux. Elle rajoute des conditions aux prêts : une politique d'austérité sauvage pour rétablir l'équilibre budgétaire, ce qui rassurera définitivement les marchés et permettra, après la phase transitoire de l'aide, aux Etats de pouvoir emprunter à nouveau à des taux raisonnables.

Plusieurs remarques sont à faire :

1. **L'UE a violé ses propres principes**, qui se sont révélés littéralement intenables, après avoir longtemps tergiversé : en particulier l'article 125 (le principe de « no bail out »).
2. **L'aide est conditionnée à des politiques d'austérité insoutenables**, qui ne peuvent que rendre impossible, de fait, l'objectif proclamé (réduire les déficits et le poids de la dette) cf. plus haut.
3. **L'UE a relancé en fait les possibilités de spéculation, de façon perverse ou « ubuesque »**. Les milliards du FESF sont empruntés par les Etats de l'UE (au prorata de leur participation au capital de la BCE) sur les marchés financiers. Or (seconde violation des principes de l'UE), la BCE prête désormais des liquidités aux banques européennes (au titre de leur refinancement) au taux de 1%, en prenant en garantie des titres qui ne sont plus sûrs (par exemple des titres de la dette grecque, portugaise ou irlandaise). Auparavant, elle n'acceptait « en pension » que des titres notés AAA...³³. Lesquelles banques font de juteux profits, en prêtant les liquidités ainsi acquises, aux Etats (Grèce ou Portugal) et au FESF à des taux bien supérieurs (au moins 3,75%). Elles peuvent alors relancer la machine spéculative en déposant des nouveaux titres en garantie pour obtenir de nouvelles liquidités au taux de 1% (au pire 1,5%) et continuer le manège. Le simple bon sens impliquerait d'abroger l'article 125 de Lisbonne pour que la BCE prête directement aux Etats à 1% ou 1,5%, sans faire de cadeaux aux banquiers spéculateurs !



4. **L'UE a violé une troisième fois ses principes** (article 123 de Lisbonne : interdiction de l'achat par la BCE des titres de la dette publique des Etats-membres). Dans l'urgence, elle peut désormais acheter les obligations d'Etat, mais aux institutions financières, sur le marché secondaire (l'honneur libéral est sauf, elle ne finance pas directement les Etats !)³⁴.

³² Mais les taux des prêts du FESF sont eux aussi très largement au dessus des taux que les marchés imposent à l'Allemagne, pays le plus sûr selon les agences de notation (par exemple 5,8% à 3 ans pour l'Irlande en novembre-décembre 2010), ce qui -on en conviendra- n'est pas d'une générosité folle.

³³ Quand une banque met « en pension » les titres qu'elle détient, elle en reste propriétaire : par exemple, elle continue de toucher 6,25% sur les titres grecs à 10 ans ou, au pire pour elles, 3,75% à 5%, s'il s'agit de titres à moins d'un an, tout en empruntant à 1% auprès de la BCE.

³⁴ En février 2011, elle avait déjà racheté 77,5 milliards de titres publics. En août, sous la pression des banques, elle en rachète 36 milliards (pas seulement grecs). Selon le Canard Enchaîné (30 novembre 2011) elle en

Ce faisant, là encore, elle sauve la mise des banques qui spéculent contre les Etats et favorise la spéculation. Prenons un exemple concret : suite aux manœuvres spéculatives, le taux sur le marché des titres de la dette grecque à 10 ans était monté à 18%, pour descendre à 14,86% (après l'accord du 21 juillet 2011 de Bruxelles : cf. plus loin). Or l'Etat grec ne peut emprunter, on l'a vu plus haut, à ce taux exorbitant (depuis mars 2010, il se contente d'emprunter à un ou moins d'un an). A quoi sert alors le taux de 14,86% d'août 2011 ? A spéculer ! Les banques se sont gavées de titres grecs jusqu'à mars 2010 (BNP : 5 milliards, Société Générale : 2,5 milliards, Dexia : 3,5 milliards, etc.). Elles cherchent désormais à les revendre, preuve de leur « confiance » limitée dans l'efficacité des plans de sauvetage.

Les fonds spéculatifs veulent bien les racheter mais ils veulent un rendement de 14,86%. Ainsi un titre de 1 000 euros à 6,25% (souscrit jusqu'à mars 2010) rapporte 62,5 euros par an. Les spéculateurs le rachètent donc à 420,5 euros (car 420,5 euros à 14,86% = 62,5 euros !). Il y a une décote de 58% sur les titres. D'où les réticences des banques qui font pression sur la BCE. Cette dernière leur sauve la mise en rachetant les titres grecs avec une décote de 20% (800 euros le titre), donc au dessus « du prix du marché » financier. La BCE joue le rôle d'assureur des banques qui pourront continuer à spéculer, assurées de trouver un acheteur qui leur évite de payer le prix des risques qu'elles ont pris³⁵. De plus, les spéculateurs les plus hardis peuvent acheter sur le marché secondaire, à 42% de leur valeur initiale, des titres qu'ils revendront à la BCE à 80% ! Là encore, on voit que derrière l'objectif affiché de sauver la Grèce, il s'agit de sauver les banques bourrées de créances grecques et qui ont vu le cours de leurs actions à la Bourse baisser de 15% à 25% en juillet-août 2011³⁶.

5. **L'UE refuse toute « restructuration » des dettes des PIGS.** Là encore, il s'agit de garantir jusqu'au bout les juteux profits et les remboursements de créances pour les banques privées et autres zinzins. Il est vrai que les gouvernements ont laissé faire l'UE : jamais le social-libéral Papandreou n'a eu l'idée de s'appuyer sur la mobilisation de son peuple pour imposer une restructuration³⁷.

Le dispositif de mai 2010 a totalement échoué. Le but affiché (que les Etats en difficulté puissent retourner sur les marchés, afin d'emprunter à un taux raisonnable ou normal) a été pulvérisé par l'explosion des taux. Le taux à 10 ans grec est déjà à 12% fin 2010 (et à plus de 9% pour l'Irlande) pour atteindre 18% en juillet 2011 – pour comparer : 2,7% pour l'Allemagne !

IV.3. D'où un nouveau tournant, esquissé en novembre 2010 et confirmé au sommet de Bruxelles du 21 juillet 2011. Ce sommet a adopté un 2^{ème} plan « d'aide » à la Grèce : 100 milliards à la charge de l'UE (via le FESF)³⁸ et du FMI et 59 milliards à la charge des créanciers privés (d'ici 2014).

Car là est la nouveauté, au delà de la continuité d'une orientation néfaste (l'aide massive à la finance, sans contrepartie³⁹). Pour la première fois une contribution a été exigée des banques et autres zinzins.

aurait déjà racheté en catimini 200 milliards, malgré les réticences de l'Allemagne. Depuis le 21 juillet 2011, le FESF peut lui aussi racheter les titres de la dette publique sur les marchés secondaires.

³⁵ Le MEDEF avait cultivé l'opposition entre « risquophobes » (les salariés attachés archaïquement à leurs acquis et à leurs statuts) et « risquophiles » (les entreprises qui créent la richesse et les emplois). En période de crise, les fauteurs de crise (en l'occurrence, ici, les banques et les zinzins), se transforment en vulgaires « risquophobes » qui attendent tout de la puissance tutélaire de l'Etat pour sauver leurs profits spéculatifs. Et ils continuent de trouver naturel que les salariés et la majorité de la population fassent les frais de ce sauvetage, via l'austérité et l'aggravation du poids de la dette publique.

³⁶ J'emprunte ces exemples à l'entretien avec Eric Toussaint du CADTM, dans *Inprecor*, novembre 2011, n° 577-578, p. 11-21.

³⁷ Rappel : une restructuration est un réaménagement des conditions de la dette (annulation partielle, réduction du montant, rééchelonnement et réduction des taux).

³⁸ Le FESF voit son champ d'action élargi : il pourra prêter à un Etat-membre pour que ce dernier recapitalise ses banques, sans contrepartie, bien entendu. Il pourra acheter sur les marchés secondaires des titres de la dette d'un Etat-membre en difficulté. Cette dernière disposition a été prise sous la pression de la BCE qui voulait se débarrasser de la corvée du rachat des titres grecs, portugais, espagnols, italiens... qui déséquilibrent son bilan. (cf. plus haut).

³⁹ La Grèce ne voit pas la couleur des sommes mises à sa disposition puisqu'elles sont aussitôt utilisées à rembourser la dette et n'ont qu'un objectif : éviter la faillite aux banques et zinzins qui ont spéculé sur la dette publique grecque.

On décide, de facto, de restructurer la dette grecque sans le dire : les banques et assurances d'Europe subiraient une décote de 21% sur la dette grecque qu'ils détiennent. Ce qui constitue un aveu d'échec de la stratégie suivie jusqu'alors : elle ne peut plus annuler le risque du « défaut » de la Grèce...⁴⁰

Naturellement, la contribution est minime (au regard des 385 milliards -160% du PIB- du stock de la dette actuelle de la Grèce) et, qui plus est, sujette à incertitude. Trois options sont ouvertes entre lesquelles les banques choisissent volontairement (échanger leurs titres contre des titres à plus long terme, reconduire à l'identique les titres arrivés à échéance, vendre leurs titres sur un marché de l'occasion avec une décote). Dans le troisième cas, le FESF serait amené à se porter acquéreur, mais la décote de 21% sauve la mise aux banques (car le prix du marché implique une décote de plus de 50% !).

Et dans les autres cas (nouvelles obligations), ces dernières sont assorties d'une garantie du FESF. On voit qu'au final les quelques concessions « volontaires » des banques seront, dans ces conditions, récupérées au centuple par elles (si la Grèce ne peut payer, le FESF le fera à sa place; les banques pourront être recapitalisées par le FESF et le rachat avec décote des titres leur évite des pertes plus lourdes).

Le plan du 21 juillet, de l'aveu de l'IIF, qui a directement participé à son élaboration, est inspiré du plan Grady, appliqué au cours des années 1980-1990, pour gérer la crise de la dette de 18 pays émergents⁴¹. D'ailleurs les banques avec lucidité se sont empressées d'appuyer l'accord du 21 juillet. Dès juillet-août, elles ont provisionné sur les titres grecs venant à échéance en 2020 des pertes égales à 21% (BNP-Paribas a, par exemple, provisionné 534 millions de perte...).

Il reste que, outre l'aveu d'échec, le plan du 21 juillet a entrouvert, pour la première fois, la porte du défaut souverain.

Les agences de notation annoncent que la Grèce est à deux doigts du défaut de paiement. Si le barrage saute, c'est la porte ouverte à l'effet-domino, la méfiance des marchés se reportant immédiatement aux pays suivants de la liste (Irlande, Portugal...).

De ce point de vue, un seuil a été franchi en juillet 2011, quand la méfiance des investisseurs s'est tournée vers l'Italie (qui, à elle seule, pèse deux fois plus que les trois pays cités - Grèce, Irlande, Portugal - réunis).

⁴⁰ Il y a un autre aveu : l'UE est obligée de desserrer le nœud coulant qu'elle avait passé au cou de la Grèce. Le taux des prêts européens est abaissé de 6% à 3,5% et les délais de remboursement sont allongés (de 7,5 à 15 ans, voire 30 ans). C'est reconnaître qu'ils étaient prohibitifs et imposaient un enrichissement abusif au profit des Etats prêteurs (ou plutôt de leurs banques).

⁴¹ Le plan Brady est l'exemple type d'une restructuration qui se fait à l'initiative des créanciers et est destinée à sauvegarder leurs intérêts. Brady, secrétaire d'Etat au Trésor américain, a piloté au nom du FMI et du club de Paris une restructuration de la dette en échangeant les titres de la dette existants contre de nouveaux ayant un taux d'intérêt de 6%. La dette devait baisser de 30% : en réalité la baisse a été beaucoup plus faible et le plan Brady a sauvé la dette et les politiques d'austérité imposées par le FMI et la BM. L'objectif de ce type de plan, à l'initiative des créanciers, reste de ne pas tuer la poule aux œufs d'or pour pouvoir l'exploiter le plus longtemps possible! A l'inverse, si les débiteurs prennent l'initiative, ce sont eux qui sont en mesure d'imposer leurs décisions à des créanciers divisés, qui tremblent pour leurs capitaux et sont prêts à des concessions majeures pour ne pas tout perdre. Voir le ch. 15 du livre d'E. Toussaint *Banque mondiale : le coup d'Etat permanent*, Syllepse, 2006. On voit qu'en cas de « restructuration » la question décisive est : « qui a l'initiative ? » ou « qui tient le bâton » (les créanciers ou les Etats étran­glés par la charge de la dette) ? Pour ne prendre que deux contre-exemples :

. L'Argentine en 2001 a suspendu le paiement de sa dette. Elle la renégocie en 2005 et obtient une réduction de 45% de sa valeur.

. L'Equateur, 7 mois après l'élection de Correa, met en place en juillet 2007 un audit sur la dette. Le rapport conclusif de cet audit est publié un an après et le nouveau pouvoir, s'appuyant sur ce rapport, suspend unilatéralement les remboursements à échéance de 2012 à 2030. S'ensuit une épreuve de force avec les banques, essentiellement américaines.

Conclusion : le gouvernement a racheté 1 milliard de dollars des titres valant 3,2 milliards (2,2 milliards de stock de la dette économisés sans compter les intérêts à payer jusqu'en 2030, soit au total un gain de 7 milliards !)

Voir *La dette ou la vie*, op. cit, p. 269-274.

Le sommet de Bruxelles du 27 octobre, juste avant la réunion du G20, accentue le tournant sans résoudre aucun problème.

- « Sauver » la Grèce

La décote sur les titres détenus par les banques passe de 21 à 50%. Coût total pour les banques européennes : environ 100 milliards (30 milliards pour les banques grecques, 26 pour les banques espagnoles, 14 ou 15 pour les banques italiennes et 10 milliards pour les banques françaises). L'objectif maintenu est de passer d'une dette actuelle égale à 160% du PIB à une dette représentant 120% en 2020.

Un économiste⁴² a calculé que la Grèce, l'Irlande et le Portugal devraient avoir des taux de croissance annuels de 21%, 13% et 8% pendant 10 ans pour atteindre un ratio dette/PIB de 60%! On nage donc en plein mythe ou en pleine farce, malgré l'aveu que la Grèce est au bord du défaut de paiement. D'ailleurs cette décote est inférieure à celle qu'imposent déjà les marchés (62% la veille du 26 octobre) et elle ne signifie pas une réduction de 50% de la dette. Les prêts publics déjà accordés à la Grèce et le rachat par la BCE de ses bons du Trésor représentent 30% du montant de sa dette. La décote de 50% porte uniquement sur les 70% restants, détenus par des acteurs privés. Il n'y a donc au mieux que 35% d'annulation.

Et encore... Car si les modalités prévues en juillet sont maintenues (cf plus haut), cette restructuration est un rêve de banquier au détriment des Grecs. Les banques vont échanger des obligations anciennes (qui ne valent presque plus rien sur le marché) contre de nouveaux titres sur 20 ou 30 ans, avec une garantie du FESF qui remboursera le capital perdu, en cas de défaut ou de nouvelle restructuration. Ce que les Grecs vont payer années après années viendra réduire largement l'allègement octroyé : toujours le coup du plan Grady!

D'ailleurs les banques ont commencé les grandes manœuvres⁴³, lors des négociations qui s'ouvrent avec l'Etat grec. Puisqu'elles ont perdu 50% sur des titres qui ne valent plus rien, elles cherchent à obtenir une « compensation » et à se rattraper sur les nouveaux titres de dette qui seront échangés contre les anciens.

En clair, elles réclament pour les premiers un intérêt de 8% (avec, en sus, naturellement la garantie du FESF) : elles échantent 100 de créances (qui valent zéro) contre 50, au remboursement garanti et servant des intérêts annuels de 8%, pendant 20 ou 30 ans... Pire : elles réclament une clause « de retour à meilleure fortune ». Au cas où l'économie grecque irait mieux dans les années qui viennent, il faudra revenir sur la baisse de 50% (redonner aux banquiers une part de ce qui a été annulé)! Conclusion : la réduction de la dette est trop tardive et totalement insuffisante. Elle toujours conditionnée à une politique d'austérité intenable qui fragilisera encore plus ce pays.



- Il faudra donc « recapitaliser » les banques. Si la décote est compensée par une recapitalisation sur fonds publics, comme le souhaitent les dirigeants européens, il s'agira d'une nouvelle socialisation des pertes, aux frais du contribuable⁴⁴.

- Le renforcement de la force de frappe du FESF : il doit disposer de 1000 milliards (au lieu de 440), pour faire face au risque de contagion à l'Espagne et à l'Italie. Juste après l'accord du 27 octobre, l'Italie n'a pu lever des emprunts à 10 ans qu'au taux de 6,06%!⁴⁵ L'enjeu est énorme : en 2012, l'Espagne doit lever sur les marchés 200 milliards et l'Italie près de 500 milliards pour se refinancer, sans parler de la France.

⁴² Cité par Filoche-Chavigné, op. cit, p.156

⁴³ Voir le blog de C.Chavagneux (mercredi 23 novembre 2011) sur le site *alternatives-economiques.fr*

⁴⁴ Pour l'anecdote : les 10 milliards de pertes des banques françaises, estimés par l'UE, équivalent exactement à la somme des dividendes versés aux actionnaires de la BNP, de la SG et du CA entre 2008 et 2010.

⁴⁵ Même la France est touchée par le manque de confiance des marchés qui mettent sa dette « sous surveillance »... Un indice le manifeste (voir l'article du Monde du 29 octobre 2011) : les CDS sur les titres de la dette française sont à la hausse. Ils représentent 24 milliards de dollars, avec une hausse de 70% de leur montant sur un an. Rappel : les CDS (credit default swaps) sont des instruments financiers d'assurance contre le risque de

▢ Ce renforcement est problématique. En réalité le FESF ne peut compter que sur les apports des seuls Etats notés AAA (6 sur 17) : ce qui fait 250 à 300 milliards (au prorata des parts du capital social de la BCE qu'ils détiennent). Il a déjà dépensé 170 milliards, prêtés à la Grèce, l'Irlande et le Portugal. Restent environ 130 milliards dans les caisses. L'UE compte sur « l'effet de levier » et surtout sur la mise en place d'un « véhicule spécial » où pourraient investir des fonds souverains ou des fonds privés des pays émergents (Chine, Brésil, Russie, plus le Japon...). L'opération a capoté lors des discussions du G20 qui a suivi le sommet de Bruxelles et les investisseurs ne se bousculent pas au portillon...

▢ Surtout, l'UE persévère dans sa politique absurde : pas d'achat direct à l'Espagne ou à l'Italie de leurs titres de dette mais rachat sur les marchés secondaires par le FESF (ou la BCE), pour éviter l'envol des taux imposé par la défiance des marchés. Ce qui a toujours échoué jusqu'à maintenant⁴⁶. Sans compter la garantie que le FESF accorde désormais aux créanciers acheteurs de dettes européennes : il prendra à sa charge les pertes en cas de restructuration ou de défaut d'un pays européen. Voilà « l'effet de levier » espéré : en utilisant 200 milliards pour assurer les acheteurs-investisseurs de titres contre un défaut partiel de 20%, l'UE espère que ces derniers en achèteront pour 1000 milliards! Mais que vaut une garantie de 20%, quand la décote sur les titres grecs est déjà de 50% ?

▢ Enfin, Bruxelles veut se voir doté de moyens de surveillance renforcés sur l'application des plans d'austérité exigés en contre-partie.

IV.4. Ce dernier aspect, politique, est une constante de la politique de l'UE depuis le début de la crise de la dette. Rappelons les étapes principales de cette obsession de la « réforme de la gouvernance économique », pour reprendre la novlangue de l'Europe libérale, qui vise à durcir encore et à contre-temps le pacte de stabilité (pas plus de 3% de déficit budgétaire et dette publique limitée à 60% du PIB).

- **Juin 2010** : institution du « premier semestre européen ». La commission s'arroge le droit de contrôler a priori les budgets des Etats-membres, avant qu'ils soient soumis au vote des Parlements (second semestre). Elle donne son avis sur une programmation pluriannuelle des comptes de l'Etat, de la Secu, des collectivités territoriales.

- Propositions de **septembre 2010**

▢ Les Etats-membres seront sanctionnés si les dépenses publiques augmentent plus vite que le taux de croissance.

▢ Ceux dont la dette dépasse 60% du PIB seront soumis à une procédure « de déficit excessif », si le pourcentage de la dette ne diminue pas au moins d'un vingtième par an de l'écart avec 60%.

Dans les deux cas, un dépôt de 0,2% du PIB pourra leur être confisqué, s'ils ne changent pas de politique.

▢ En toute logique, la commission propose (**février 2011**) un cadrage pour le 1er semestre. Dix mesures dont, outre « l'assainissement budgétaire », la modération salariale, le travail rendu plus attractif (sous-entendu pour le capital), la « réforme » des régimes de retraite etc...



défaut de paiement d'un débiteur, entreprise ou Etat. Ils sont cotés sur le marché : si leur prix monte, c'est le signe d'une perte de confiance dans la capacité d'un débiteur de rembourser ses dettes. Je passe sur le fait qu'ils constituent un « produit dérivé » susceptible d'être l'objet de toutes les manœuvres spéculatives : ainsi on peut acheter, pour le revendre plus cher, un CDS sur des titres de dette, alors qu'on ne possède pas soi-même ces derniers. C'est un peu comme prendre une assurance incendie sur la maison de son voisin et avoir intérêt à ce qu'elle brûle... Ces opérations ont lieu la plupart du temps sur des marchés déréglementés et parallèles (dits OTC ou marchés de gré à gré), totalement opaques. Les CDS étaient déjà au cœur de la crise financière de 2007-2008 (voir mon exposé disponible sur le site npa.sud2sevres à la rubrique formation, p.4-5).

⁴⁶ A la mi-novembre les taux d'intérêt sur les titres à 10 ans s'élevaient à 7,3% pour l'Italie et 6,4% pour l'Espagne. Pour la France, c'était 3,7% (avec un « spread » historique de près de 2 points par rapport à l'Allemagne). Autrement dit, c'était déjà mal barré...

- En **février 2011** « Merkozy » présente le « **pacte pour l'euro** » : six mesures dont la suppression de l'indexation des salaires sur les prix, l'ajustement de l'âge de la retraite sur l'espérance de vie (65 ou 67 ans!), la constitutionnalisation d'une limitation du déficit et d'un plafond pour la dette. D'où le projet de Sarkozy, au conseil des ministres du 16 mars : la « règle d'or » inscrite dans la constitution (= l'obligation de voter une loi-cadre pour 3 ou 5 ans qui imposerait des limites au vote du budget et de la loi de financement de la Sécu, pour arriver à l'équilibre budgétaire)⁴⁷.

- **Après le sommet du 21 octobre et le G20**, Merkozy relance le mécanisme de « l'intégration budgétaire renforcée » de l'UE. Il s'agit désormais de changer le traité d'Amsterdam, quitte à ressusciter le spectre d'une Europe à deux vitesses, en jouant sur la division entre les 27 membres de l'UE et les 17 Etats de l'UE qui appartiennent à la zone euro. Comme le dit un conseiller d'A.Merkel : « il s'agit de créer une Europe à 27 moins ou à 17 plus »⁴⁸. Le nouveau traité devrait être prêt avant mars 2012, dès que Londres aura levé son veto ou quitté l'UE (la règle étant qu'un nouveau traité ne peut être adopté qu'à l'unanimité). Il obligera les Etats à introduire une « règle d'or » dans leur constitution, pour garantir le 0% de déficit. La Cour de justice européenne veillera au grain. Bref, l'austérité *ad vitam aeternam* pour rassurer les marchés et les rentiers.

Pire : le sommet du 9 décembre a décidé que la restructuration « volontaire » de la dette grecque restera « unique et exceptionnelle ». La BCE refusera toujours de prêter directement aux Etats, elle limitera ses rachats de titres publics de la dette sur les marchés secondaires. Pas un mot sur d'éventuelles obligations européennes qui mutualiseraient la charge de la dette des Etats de l'UE : l'Allemagne oppose son veto. En revanche, la BCE baisse son taux directeur à 1% et ouvre la possibilité de prêts illimités à ce taux aux banques privées dans les 3 ans qui viennent, afin de leur faciliter l'achat des obligations d'Etat à venir. Rien de nouveau : la machine spéculative est relancée, pour les 500 milliards de titres italiens et les 200 milliards de titres espagnols à venir en 2012.

Pour finir, cerise (ubuesque) sur le gâteau : comme l'usine à gaz destinée à financer les 1000 milliards du FESF (voir plus haut) est plus que problématique, l'UE se résout à passer par le FMI. Elle prêtera 200 milliards à ce dernier, qui les reprêtera au MES (mécanisme européen de stabilité), lequel succédera au FESF des juillet prochain.

Conclusion : Sarkozy claironne « oui, je défends une vision fédéraliste de l'Europe ». On voit qu'il s'agit d'un « fédéralisme » en trompe-l'œil, qui vise uniquement à un pilotage automatique des dépenses budgétaires des Etats-membres, afin d'imposer une politique d'austérité généralisée, au détriment des salariés et de la majorité de la population et au plus grand bénéfice du capital et de la finance. C'est un « fédéralisme » de père fouettard (Filoche-Chavigné) qui ne prévoit que des sanctions pour les récalcitrants.

Les sanctions appellent la rigueur et la rigueur appelle les sanctions : enchaînement infernal qui aggravera la crise et la récession. C'est, au surplus, une violation des droits démocratiques les plus élémentaires des peuples : ils se verront privés du droit de décider de l'orientation des politiques économiques, par le biais des élections et des débats parlementaires, au profit d'institutions qui n'ont pas été élues. Là encore, la Grèce illustre de façon exemplaire le caractère foncièrement antidémocratique de l'UE libérale, refondée sous la houlette de Merkozy.

⁴⁷ Avec une telle règle, les gouvernements n'auraient pu « sauver » les banques en 2007-2008 (sauvetage qui explique le déficit de 7,7% en 2009). Quand il s'agissait de sauver le système financier capitaliste, les dirigeants de l'UE n'ont pas hésité à violer allègrement les règles du pacte de stabilité. En réalité, le seul objectif de cette résurrection (en plus dur) des règles du pacte de stabilité est d'imposer **automatiquement** une austérité sans fin pour les salariés, en la soustrayant à tout débat et contestation politique, y compris au niveau parlementaire. De plus, elle mélange bon et mauvais déficit. Le mauvais : celui de la droite, causé par les contre-réformes fiscales et le sauvetage des banques. Le bon : un gouvernement « 100% à gauche » pourrait avoir recours au déficit, pour financer les travaux de reconversion écologique, la hausse des salaires publics, des embauches nouvelles...(à condition, bien sûr, de conjuguer un déficit raisonnable avec des mesures d'annulation de la dette illégitime et des vraies réformes fiscales, mettant à contribution les fauteurs de crise et les bénéficiaires des contre-réformes fiscales). Toutes choses qu'interdisent l'Europe libérale, ses traités et ses dogmes.

⁴⁸ Pour l'instant (samedi 10 décembre 2011), c'est un traité à 27 moins 1 qui est envisagé, puisque l'Angleterre a refusé de s'engager au sommet de Bruxelles du vendredi 9 décembre, seizième sommet de crise en 2 ans!

L'annonce d'un référendum par Papandreou, censé porter sur l'accord conclu lors du sommet européen du 27 octobre, a fonctionné comme un test de vérité pour l'UE. Quelles que soient les arrières-pensées du dirigeant du PASOK, le défi du référendum a semé la panique sur les places boursières et provoqué la colère et la rage du directoire franco-allemand, qui bondit au seul énoncé du mot de référendum.

« L'humiliation subie par Papandreou au sommet de Cannes, sans précédent pour un dirigeant de pays européen, la façon dont il a été contraint de se rétracter, après s'être vu dicter les termes de la question qui serait posée (le peuple grec n'a pas le droit de se prononcer sur le plan du 27 octobre mais sur une seule question : la sortie ou non de la zone euro) et même la date de la consultation, les conditions de son départ du pouvoir ainsi que les manœuvres qui se sont déroulées dans l'opacité la plus totale, afin de constituer le gouvernement « d'entente nationale », constituent au sens le plus strict « **un coup d'Etat blanc** », le premier dont la conception et la mise en œuvre se sont faites sous la houlette de l'UE »⁴⁹.

Naturellement le gouvernement Papademos (ancien numéro deux de la BCE), qui inclut même des ministres de l'extrême droite en sus de la droite et du PASOK, est dépourvu de la moindre légitimité démocratique. Et pourtant la tâche qui lui est confiée, poursuivre sans ciller l'austérité sauvage imposée par la troïka, engagera la Grèce pour les décennies à venir.

Les masques sont tombés. L'UE apparaît pour ce qu'elle est : une menace mortelle pour les règles démocratiques les plus élémentaires. La simultanéité des changements en Italie (Berlusconi viré au profit de M. Monti, ancien commissaire européen à la concurrence et conseiller de la banque Goldman-Sachs) et en Grèce, la prise de pouvoir dans les deux cas par des fondés de pouvoir des banques, sortis de la BCE ou de la commission européenne, n'a rien d'une coïncidence. Elle signe la faillite démocratique d'une UE qui n'a jamais été « l'Europe des citoyens » à laquelle les contes de fée libéraux essayaient de nous faire croire avant la crise.

V. COMMENT S'EN SORTIR ?

Il est évident qu'il faut mettre fin aux plans d'austérité, destinés à préserver en priorité les intérêts des créanciers et des rentiers et à faire payer l'essentiel du fardeau des ajustements par les salariés. L'expérience a déjà démontré qu'ils provoquent de véritables désastres sociaux et sanitaires (Grèce, Irlande...), tout en aggravant les problèmes de déficit et de la dette. Ils n'ont même pas « rassuré » les marchés et enrayé la hausse vertigineuse des taux d'intérêt...

On ne pourra le faire que si on **lève l'hypothèque de la dette** qui sert de prétexte et de levier au tournant général vers l'austérité. C'est une condition nécessaire dans l'immédiat, même si elle n'est pas suffisante à elle seule. C'est même un geste de survie élémentaire pour les pays les plus touchés par la crise de la dette : il faut annuler/restructurer la dette de toute urgence, les plans européens « d'aide » ayant fait faillite. Plus personne ne croit vraiment au mythe qui justifiait le premier plan de mai 2010 (enrayer la montée spéculative sur les taux, revenir à une stabilité budgétaire permettant de réduire progressivement le stock de la dette et d'emprunter à taux raisonnables dans les années à venir).

D'autant que, même si un gouvernement de gauche véritable mettait en place, à rebours des contre-réformes fiscales (cf. I,2), une réforme fiscale progressiste, cette dernière n'aurait pas d'effet rétroactif et ne changerait en rien le poids de la dette accumulée jusqu'ici, qui dès lors grèverait lourdement toute politique de « rupture ».

Il faut donc annuler totalement ou partiellement les dettes publiques et pour cela mettre en place un audit citoyen sur la dette, dans un cadre unitaire large regroupant partis antilibéraux et anticapitalistes,



⁴⁹ S. Kouvelakis, *Grèce : coup d'Etat européen face au soulèvement populaire*, texte du 15 novembre 2011, mise en ligne sur le site de la revue *Contretemps*. Ce texte remarquable fournit par ailleurs une analyse du mouvement social et de la crise politique qui intéressera tout militant internationaliste.

syndicats, mouvements associatifs ou altermondialistes et citoyens. Ce regroupement devrait mener une campagne de masse en France (conjointement avec des regroupements de même type en Europe ou ailleurs) pour aboutir à un Tribunal de la dette, examinant la partie qui est illégitime et doit être annulée ou répudiée. Le reste devant être restructuré.

1. Est-il légitime de rembourser ce qui résulte des contre-réformes fiscales, au seul bénéfice des privilégiés du système ?
2. Est-il légitime de rembourser ce qui résulte du sauvetage des institutions financières privées à partir de 2007 ?
3. Est-il légitime de rembourser ce qui résulte de la spéculation contre les Etats les plus fragiles depuis mai 2010 ?

Pour certains pays (Grèce, Irlande, Portugal, les pays de l'Est et même, hors de l'UE, l'Islande) l'audit devrait être combiné à un moratoire unilatéral (suspension du paiement de la dette, sans ajout d'intérêts de retard sur les sommes non-remboursées)⁵⁰.

Nous devons avoir une démarche ouverte, pour permettre une réappropriation collective et démocratique du problème de la dette, comme nous l'avons fait en 2005 pour le traité constitutionnel européen. Il faut faire connaître les mécanismes et les rouages de la dette publique afin de contrer, en termes clairs et compréhensibles, l'idée que ces questions sont trop compliquées pour être discutées publiquement.

Cette campagne locale, nationale et européenne doit s'emparer de tous les aspects de la dette. Puisque l'Europe (cf. I,1) inclut les dettes des APUL et des ASSO dans la dette publique il faudra passer à la loupe les dettes des collectivités locales (par exemple « les prêts structurés » consentis par Dexia, avant qu'elle ne soit en faillite), des hôpitaux, de la Sécu...

Il faudra aussi établir un registre ou un cadastre de la dette (qui la détient ?) En particulier, nombre de petits et moyens contribuables peuvent, même sans le savoir, détenir des titres de la dette publique incorporés dans divers produits d'épargne (OPCVM, assurance vie). Les modalités de l'annulation devraient, en ce cas, introduire une sorte de « discrimination positive » épargnant les petits détenteurs et frappant prioritairement les très gros rentiers, privés ou institutionnels.

Naturellement, l'annulation/restructuration de la dette n'est pas la solution définitive pour sortir de la crise.

Pour le dire vite :

▣ Il faudra aussi socialiser le système bancaire qui, renfloué par les fonds publics en 2007-2008, a utilisé cette « aide » pour spéculer contre les Etats. Il vaut mieux affronter rapidement le risque d'une nouvelle crise bancaire et en limiter les dégâts en nationalisant les banques. On pourra apurer les créances toxiques (350 à 400 milliards pour les banques européennes selon la BRI), faire cesser les activités spéculatives, réorienter leur activité. Cela devient une question de légitime défense pour la société. Comme le dit S. George : « si les banques sont trop grandes pour faire faillite *-too big to fail-*, elles sont aussi trop grandes pour faire partie du secteur privé ». Et il est juste de nationaliser sans indemnité ni rachat un secteur qui a mis l'économie mondiale au bord du gouffre en 2007-2008 et continue de plus belle sur sa lancée, en étant sûr de son impunité. A tout le moins, celles qui seront renflouées (ou recapitalisées sur fonds publics) doivent être intégrées dans le secteur public.



▣ Il faudra une réforme radicale de la fiscalité pour la rendre très progressive, avec extension européenne.

▣ Il faudra une refondation de l'Europe, avec pour commencer une autre politique monétaire. La BCE devra pouvoir acheter directement leurs obligations aux Etats. Même les eurobonds ne constituent pas une solution.

⁵⁰ Ce n'est pas un préalable nécessaire à l'audit pour la France, l'Allemagne etc. même si l'exigence du moratoire peut devenir d'actualité, en cas d'aggravation de la crise, due à la propagation de l'effet-domino. De toute façon, le moratoire ne peut être décidé que par un acte unilatéral d'un gouvernement ou d'un Etat, s'appuyant sur une mobilisation sociale massive. Chacun conviendra qu'on n'en est pas encore là...

SUR LA PROPOSITION DES EUROBONDS (euroobligations).

C'est à l'origine une proposition de J. C. Juncker : créer une agence européenne de la dette (AED) qui émettrait des titres de dette pour tous les pays de la zone euro. Ce serait dès lors une dette commune, garantie par tous les Etats, à proportion de leur part dans le capital social de la BCE.

C'est aller plus loin dans la mutualisation que le FESF, qui se contente de lever des fonds sur le marché pour les prêter aux seuls pays en difficulté, qui ne peuvent se refinancer à des « taux raisonnables ».

L'agence de la dette devrait obtenir des taux bas, grâce à la crédibilité allemande et à celle des cinq autres Etats notés AAA (sur 17).

A l'époque, J. C. Juncker donnait un indice d'un succès éventuel de cette solution : pour financer le plan d'aide à l'Irlande, le FESF avait fait un emprunt obligataire au taux de 2,9%. Il voulait lever 5 milliards et les investisseurs en proposaient 45 milliards (car le taux de 2,9% dépassait de 0,5 point le taux allemand). Ce qui n'a pas empêché le FESF de reprêter les milliards levés à l'Irlande au taux de 5,8% (le double !).

Il y avait une limite : les eurobonds ne pourraient dépasser 40% du PIB d'un pays (au delà, les Etats continueraient d'emprunter seuls sur les marchés, donc à des taux très supérieurs pour les plus menacés).

Cette proposition, à laquelle l'Allemagne a opposé un veto constant, à cause de « l'aléa moral »⁵¹, appelle plusieurs critiques :

1. Elle ne changera rien au montant des dettes publiques actuelles puisqu'elle ne concerne que les nouvelles dettes publiques « européanisées ». Le problème de l'annulation/restructuration reste entier. Même avec une garantie européenne, la Grèce ne pourra pas rembourser sa dette de 350 milliards...

2. Toutes les dettes dépassent 40% du PIB : les marchés ne seront pas « rassurés » (tâche impossible) sur la part dépassant les 40%. D'autant que le dispositif s'accompagne d'une priorité accordée au remboursement des euro-obligations, en cas de problème.

3. Tout dépend de la confiance attribuée aux Etats-membres. La situation change avec l'approfondissement de la crise. La défiance des marchés ne se limite plus à la Grèce et à l'Irlande : Portugal, Espagne, Italie sont dans la ligne de mire. Les garanties viendraient alors à 37% d'Etats en difficulté (Italie : 17,91% + Espagne : 11,90% + Grèce : 2,82% + Portugal : 2,51% + Irlande : 1,59%). Du coup les agences de notation⁵² ont prévenu : une obligation européenne sera notée « comme la Grèce » ! Les euro-obligations, comme le FESF, seront plombées par la mission impossible de « rassurer les marchés » (à laquelle toute alternative sérieuse doit renoncer définitivement).

Conclusion. La vraie solution consiste dans l'annulation/restructuration de la dette, couplée avec la monétisation des déficits publics (c'est à dire l'achat direct par la BCE des titres de dette publics, sans passer par les marchés financiers). Ce dernier point implique évidemment une rupture avec l'UE actuelle et une refondation progressiste, mettant fin aux dogmes (passablement ébréchés, on l'a déjà vu) de l'UE libérale (en particulier l'article 123 du traité de Lisbonne). A défaut d'une telle solution dans l'immédiat, un gouvernement 100% à gauche pourrait, tout en restant dans la zone euro, « violer » les traités européens, en revenant sur la loi de 1973 : le Trésor Public emprunterait directement à la Banque de France.

▮ Il faudra briser les structures de la finance actuelle en interdisant les paradis fiscaux, la titrisation, les marchés de gré à gré (OTC), les produits dérivés (les CDS et les CDO), les ventes à découvert ou à nu. Et la liste n'est pas limitative... Dévider la pelote de la dette, c'est être obligé de poser tous les problèmes de la rupture avec l'ordre capitaliste néolibéral.

Jean-Louis EUVRARD, NPA Sud Deux-Sèvres, 10 décembre 2011

⁵¹ En clair, si les Etats AAA garantissaient la dette des PIGS, ils encourageaient le « laxisme budgétaire » de ces derniers. D'où sa préférence pour la « règle d'or », imposée à tous au prix d'une austérité insupportable qui accroîtra la contagion du risque de défaut de paiement. Dès lors ce n'est pas « on paye pour les Grecs » qu'il faudrait dire comme A. Merkel, mais « on est tous des Grecs » car, à des degrés divers, les mêmes régressions seront à l'œuvre dans tous les pays de l'UE.

⁵² cf. Standard and Poors, citée par Filoche-Chavigné, op cit, p. 132.